

# ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

OP1

Administrer et gérer les finances du canton

OP2

Mettre en oeuvre les principes du développement durable (programme et plan climat)

GP 11

Planification, budget et compte

GP12

Services financiers et logistiques

GP13

Affaires financières générales

GP14

Missions et tâches de l'EM du Dpt

GP21

Coordination, planification et suivi de la réalisation du développement durable

P1101

Etablissement de la planification et du budget

P1201

Organisation de la comptabilité de l'Etat

P1301

Affaires financières générales

P1401

Secrétariat général et controlling

P2101

Coordination du développement durable

P1102

Préavis financiers

P1202

Instruments du controlling et financiers

P1103

Tenue et présentation du compte

P1203

Prestations générales

P1204

Gestion des affaires adm. et financières

P1205

Gestion des assurances

P1206

Economat